



DISPOSITIF DE MÉDIATION R'ÉCOLE appartenant à la Mission ECP (Elève au Comportement Perturbateur)

CADRE D'INTERVENTION

R'école est un dispositif de **médiation institutionnel** de l'Académie de Paris piloté par l'IEN en charge de la mission ECP.

Il peut être sollicité, à partir de la GS, pour des élèves rencontrant des difficultés de comportement qui déstabilisent fortement ses apprentissages, le climat de classe, le fonctionnement et la vie de l'école. R'école aide à la **gestion** de la situation de **manière systémique** par une **mobilisation** de tous les acteurs et partenaires : la famille, l'équipe pédagogique, le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés (RASED), le/la médecin de santé scolaire, l'assistant/e social/e scolaire, les centres de soins et les services sociaux.

Cet accompagnement vise à permettre à chacun de **prendre du recul** pour favoriser la réflexion sur les besoins éducatifs particuliers de l'élève et élaborer **un projet scolaire** adapté, en ciblant prioritairement les réponses pédagogiques.

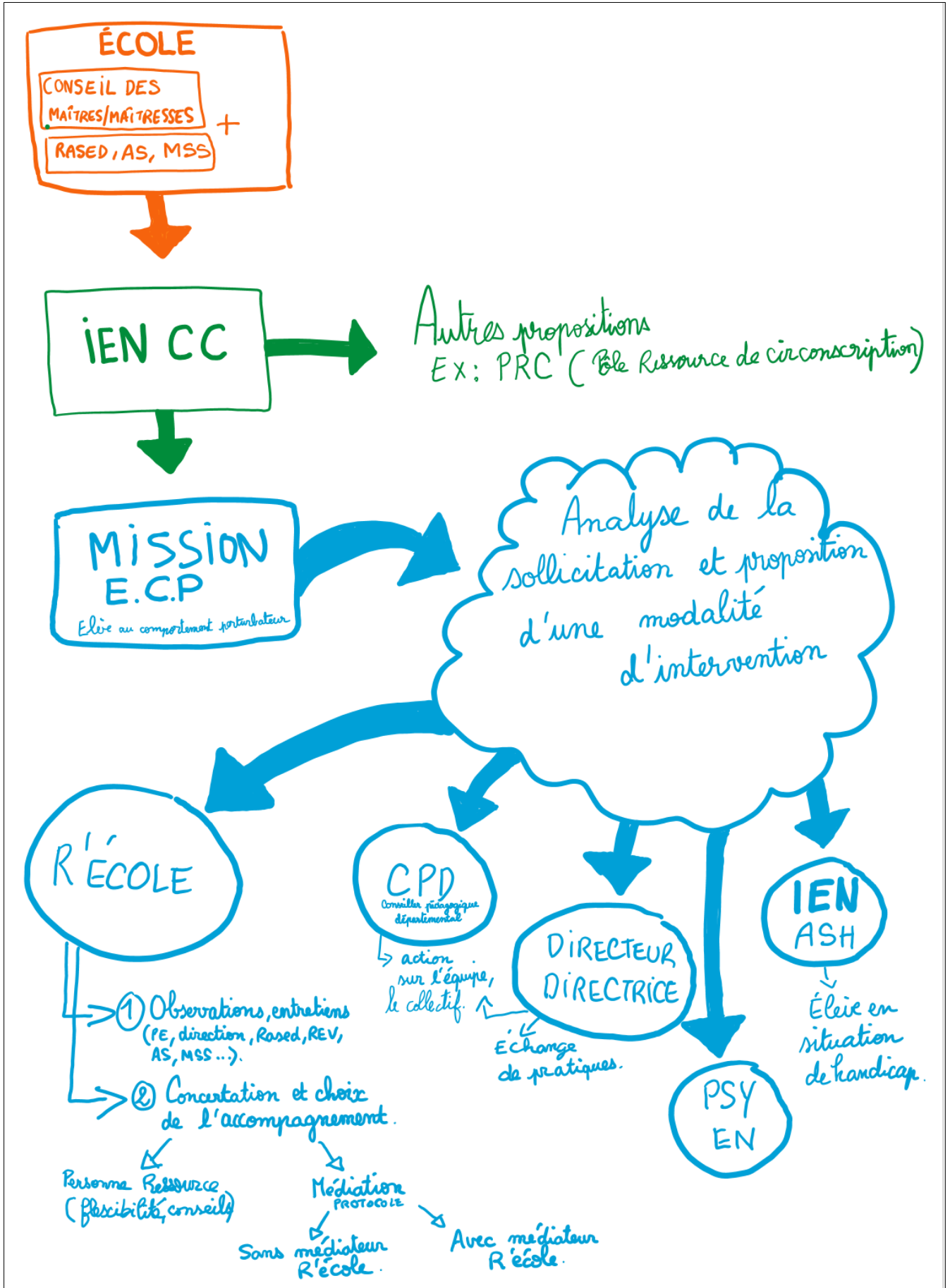
Le dispositif R'école intervient pour des élèves **qui ne bénéficient pas déjà d'une reconnaissance de handicap notifiée par la MDPH**. Les professeurs ressources et R'école ne peuvent donc pas être sollicités en même temps.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

Le dispositif R'école est constitué d'une **équipe mobile** composée de **3 professeures des écoles spécialisées** et de **6 médiateurs** qui interviennent dans les écoles.

PROCEDURE

1. **L'école informe l'IENCC** de la situation complexe à l'aide du **formulaire de sollicitation de la mission ECP** (Volet 1 à remplir en conseil des maîtres, Volet 2 à remplir par le RASED, le Médecin de santé scolaire et l'Assistante sociale scolaire)
2. **L'IENCC complète, valide et transmet** le formulaire à la mission ECP.
3. L'équipe de la mission ECP analyse la situation et identifie la modalité de réponse adaptée.
4. **Le dispositif R'école contacte l'école** lorsqu'une médiation pour accompagner une situation individuelle d'élève est proposée.





DEUX MODALITES D'INTERVENTION

Le choix de la modalité se fait en **concertation**.

- Accompagnement sans protocole : informations sur les difficultés de comportement, conseils, écoute, soutien, posture, outils...
- Accompagnement avec protocole de médiation
 - une médiation sur site sans médiateur/trice,
 - une médiation sur site avec médiateur/trice.

Le protocole de médiation est signé par la famille, le/la directeur/directrice de l'école, le/la professeur/e de la classe et les intervenants du dispositif R'école. Il est **transmis à l'IEN de la circonscription** et à l'IEN chargée de la mission ECP pour information.

La modalité choisie ne dépend pas de l'intensité des difficultés mais des caractéristiques de la situation.

- **Mise en œuvre de l'accompagnement sans protocole**

Calendrier des échanges et observations à définir avec la/le PE.

- **Mise en œuvre du protocole de médiation**

La médiation sur site, avec ou sans médiateur/trice, est mise en œuvre pour une durée de **5 semaines** révisable à la 3^{ème} semaine en réunion d'équipe éducative.

Le protocole définit :

- les objectifs,
- les axes de travail,
- le calendrier des observations, rencontres, réunions ;
- la présence ou non d'un/e médiateur/trice dans la classe.

La professeure spécialisée du dispositif R'école travaille régulièrement avec le/la professeur/e de l'élève concerné, en lien avec le/la directeur/trice. L'implication de l'ensemble de l'équipe pédagogique est recommandée.

Ce travail a pour objectifs :

- d'analyser des **besoins** éducatifs particuliers, en lien avec le RASED, le/la médecin de santé scolaire et l'AS scolaire ;
- d'affiner et de prioriser les **objectifs** : remettre l'élève au travail, atténuer ses réactions, rétablir la confiance entre lui et son/sa professeur/e, apaiser le climat de la classe, affiner et expliciter les demandes des différents partenaires auprès de tous... ;
- de travailler la **posture du/de la professeur/e** et les **ajustements des pratiques professionnelles** (apport d'un soutien pédagogique individuel, aménagement des contenus, renforcement du travail en éducation morale et civique, reprise des cadres et règles, étude des sanctions, des modes d'évaluation du comportement, de l'exercice de la médiation entre élèves...) essentiels à l'amélioration effective de la situation.



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'intervention d'un/d'une médiateur/trice est conditionnée au projet élaboré pour l'élève et à la disponibilité de la ressource. Lorsqu'une intervention est proposée, celle-ci se met en place uniquement sur temps scolaire. Cette intervention ne se substitue pas à celle de tout autre professionnel. Le/la médiateur/trice aide à la mise en œuvre des moyens et des actions prévues lors des temps de travail. Il/elle accompagne l'élève dans les activités en classe et/ou hors de la classe. Son action cible essentiellement l'**explicitation des règles de la vie sociale et relationnelle au sein de l'école**.

La professeure spécialisée du dispositif R'école suit le travail du/de la médiateur/trice.

Calendrier du protocole de médiation

Semaine 1	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre famille, élève, professeur/e de la classe (+ médiateur/trice le cas échéant)• Observation en classe par la professeure spécialisée R'école puis temps d'échange
Semaine 2	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre famille, élève, professeur/e de la classe (+ médiateur/trice le cas échéant)• Observation en classe par la professeure spécialisée R'école puis temps d'échange
Semaine 3	<ul style="list-style-type: none">• Observation en classe par la professeure spécialisée R'école• Réunion de synthèse ou d'Équipe Éducative
Semaine 4	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre famille, élève, professeur/e de la classe (+ médiateur/trice le cas échéant)• Observation en classe par la professeure spécialisée R'école puis temps d'échange
Semaine 5	<ul style="list-style-type: none">• Observation en classe par la professeure spécialisée R'école• Réunion de synthèse ou d'Equipe Educative avec l'IEN-CC

A l'issue des 5 semaines d'intervention de l'équipe du dispositif R'école, le compte rendu de fin de mission est communiqué à l'IEN de la circonscription ainsi qu'à l'IEN chargé de mission.

L'IENCC décide, en fonction de l'évolution de la situation, des suites à donner, en appui s'il/elle le souhaite de l'IEN chargée de mission.